



SDIS REGION VENOGE

CONSEIL INTERCOMMUNAL

Madeleine Brocard
Secrétaire de l'AR
079/510'35'15
Mado1508@gmail.com

Procès-Verbal De l'Assemblée du SDIS Région Venoge Du 19 novembre 2014 à 19h00

Monsieur Michel Devantay, Président, ouvre la séance.

1. Appel
2. Assermentation
3. PV du 12 juin 2014
4. Préavis n° 06-2014 relatif au budget 2015
 - 4.1 Rapport de la commission
 - 4.2 Adoption du préavis 06-2014, décharge au CODIR et à la commission
5. Préavis n° 07-2014 relatif à l'achat d'un véhicule « officier de service »
 - 5.1 Rapport de la commission
 - 5.2 Adoption du préavis 07-2014
6. Nomination d'un ou une vice-président(e)
7. Communication du CODIR
8. Divers et propositions individuelles

1. Appel

L'appel fait apparaître la présence de 23 communes, 4 se sont excusées. Le Commandant est également excusé, plusieurs membres de l'état-major sont présents.

2. Assermentation

Mme Francine Pasche de Moiry
M. Roger Weissbrodt de Vufflens-la-Ville
M. Jean-Louis Bapst de L'Isle
M. Patrick Wuillens de Mont-la-ville

3. PV du 12 juin 2014

Le PV de la séance du 12 juin 2014 est accepté à l'unanimité.

4. Préavis n° 06-2014 Budget 2015

Les documents relatifs au budget 2015 ayant tous été envoyés à chaque commune, le CODIR ne souhaitant rien ajouter, le Président passe directement la parole au rapporteur de la commission.

4.1 Rapport de la commission

Monsieur Yves Jauner prend la parole et nous lit le rapport de la commission qui, en conclusion propose d'adopter le préavis n° 06-2014 avec un montant à répartir de CHF 565'050.- soit CHF 24,36 par habitant.

4.2 Adoption du préavis 06-2014 décharge au CODIR et à la commission

Le préavis est accepté à l'unanimité.

5. Préavis 07-2014 relatif à l'achat d'un véhicule « officier de service »

Le CODIR ne souhaitant rien ajouter au préavis, la parole est donnée à la commission.

5.1 Rapport de la commission

Mme Duport prend la parole et nous lit le rapport qui, en conclusion propose à l'assemblée d'accepter le préavis n° 07-2014 et d'autoriser l'achat d'un Opel Insigna pour un montant de CHF 50'076.-

5.2 Adoption du préavis 07-2014 décharge au CODIR

Le préavis 07-2014 est accepté à l'unanimité moins 2 abstentions.

6. Nomination d'un ou une vice-président(e)

Monsieur le Président propose Madame Christine Piot de Bournens à la vice-présidence de l'assemblée intercommunale du SDIS Région Venoge.

Il n'y a pas d'autre proposition, Madame Piot est élue par acclamations.

7. Communications du CODIR

Madame Isabelle Hautier Présidente du CODIR prend la parole et nous parle de divers points :

Service de parc

« Je dois revenir sur ce qui a déjà été dit lors de notre assemblée générale du mois de juin et me référer à l'art.4 de notre règlement, en rapport avec la loi cantonale, art. 4 qui précisent » :

Utilisation particulière des membres du SDIS

Chaque commune membre de l'association intercommunale peut disposer des sapeurs-pompiers du SDIS aux fins d'accomplir d'autres tâches d'intérêt public, au sens de l'art. 14 LSDIS, pour autant que l'efficacité et la rapidité de la mission de défense contre l'incendie et de secours ne soit pas compromise.

Je rappelle qu'il n'y a aucune obligation légale d'offrir un service de parc.

Cette décision est une décision du CODIR et non pas de l'Assemblée Intercommunale.

Internet

Le site du SDIS Région Venoge a maintenant un onglet, en création, qui s'appelle « CODIR » et sur lequel vous pourrez bientôt trouver les documents officiels de l'Assemblée générale et du CODIR.

Cette année touche à sa fin et je peux dire, avec satisfaction, que le CODIR a fait du bon travail en collaboration avec l'EM, que nous rencontrons 3-4 fois par année. Rappelons que le commandant et son remplaçant participent tout ou en partie aux séances du CODIR.

Inauguration de la caserne de Penthalaz

C'est un peu comme le dahu : nous en avons beaucoup entendu parler et nous ne l'avons jamais découverte. Cette fois, c'est officiel et nous avons le plaisir de vous rappeler que ce samedi, 22 novembre, c'est la journée « portes ouvertes » de la caserne, à laquelle vous êtes invités. La partie officielle se déroulera à 11.00, suivie du verre de l'amitié. Vous pourrez ensuite passer aux nombreuses animations que les pompiers ont préparées pour agrémenter cette journée.

Afin d'intéresser et de sensibiliser des femmes et des hommes, lors de la journée du **recrutement** du 6 novembre, les pompiers ont réalisé un petit film. Le tournage a eu lieu dans nos villages, dans les différents DPS et les pompiers ont, bien entendu, été les principaux acteurs.

Un tout grand merci à mes collègues du CODIR, au commandant, son remplaçant et à l'EM pour tout le travail accompli cette année dans une ambiance agréable. Un tout grand merci également à l'assemblée intercommunale pour les bons rapports entretenus.

Monsieur Eric Maeder nous donne des informations quant aux démarches entreprises avec la Fiduciaire dans le cadre des **loyers**. Pour le budget 2015, le CODIR a maintenu le prix des loyers tels que vous les avez connus jusqu'à maintenant mais a ajouté une réserve.

Cette décision est due au fait que la fiduciaire n'a pas terminé son mandat. D'autre part, la commission ad hoc n'a pas encore été consultée. Enfin, lorsque tout ce travail sera achevé et avant de prendre une décision, le CODIR organisera une séance avec les communes sur cet épineux sujet.

Monsieur Philippe Tesse prend la parole et, dans le cadre du **service de parc**, propose à l'assemblée que les communes forment des personnes volontaires, au même titre que les patrouilleurs scolaire. En principe la formation devrait être gratuite pour les communes mais coûterait dans le pire des cas frs 500.- par cours. Les informations sont à prendre auprès du service cantonal de la prévention routière.

Monsieur Bernard Ebener annonce quant à lui que le CODIR, en collaboration avec l'Etat-Major étudie la faisabilité de fusionner le DAP z de La Tine (communes de Ferreyres, Chevilly et Moiry) avec le DAP z du Veyron (communes de La Chaux, Chavannes-le-Veyron et Grancy). Tout en maintenant l'exploitation des deux locaux actuels, ce regroupement permettra d'étoffer l'équipement mis à disposition des pompiers et de renforcer l'encadrement lors des exercices ou des interventions sur les six communes. Le CODIR est confiant que ce projet va renforcer l'attractivité des tâches de chacun des pompiers concernés ainsi que la qualité des services que nous devons à la population.

8. Divers et propositions individuelles

Monsieur Lavanchy de Daillens demande si le camp des jeunes sapeurs-pompiers est soutenu par le SDIS Venoge ?

Monsieur Tardy de l'EM donne quelques informations sur ce camp ainsi que sur les JSP du SDIS Région Venoge qui ont obtenus de très bons résultats lors du passage de flamme 3.

Les communes ne paient pas pour ce camp.

Monsieur Braissant, Syndic de Chevilly remercie le CODIR d'avoir annoncé officiellement la possibilité de fusionner les 2 DAP susmentionnés qui jusque-là n'était qu'un « bruit de couloir ». Si la réorganisation devait engendrer la libération de leur local, la commune ne s'opposerait pas à sa restitution.

Monsieur Ebener répond que cette proposition émane du Commandant et qu'il est bien entendu que le CODIR prendrait contact avec les communes concernées si cela devait se concrétiser.

Il est 19h40, la parole n'est plus demandée, Monsieur le Président clôt la séance en remerciant la commune de Gollion de nous accueillir.

Monsieur Mange se réjouit que le SDIS soit dans sa commune et invite chacun à venir prendre un apéritif.

Le Président

La secrétaire

Michel DEVANTAY

Madeleine BROCARD